



COMITÉ DE LA HAUTE-VIENNE

PROCES VERBAL REUNION COMITE DIRECTEUR DU 8 JANVIER 2024

COMITE DIRECTEUR 2021 – 2024

Nom		Prés. Exc. Abs.			Nom		Prés. Exc. Abs.		
AIGUEPERSE	Laëtitia	X			MARSAC	Claude	X		
AJUSTE	Didier	X			PASTUREAU	Jean Claude		X	
BEYRAND	Patrick		X		POURIEUX	Laurence		X	
COUTURIER	Thibault	X			PRADEAU	Eric	X		
DEVAINE	Christian	X			PREMAUD	René	X		
GERBAUD	Dominique	X			RICOU	Didier	X		
JUHEL	Jean-Marie		X		RIVIER	Nadège	X		
LAVERGNE	Marie Françoise	X			BRUNAUD	Isabelle	X		

L'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation compte rendu de la réunion du 20 novembre 2023,**
- **Intégration Thibault COUTURIER et Isabelle BRUNAUD au Comité,**
- **Modification des Commissions,**
- **Point sur les licences,**
- **Point financier,**
- **Compte-rendu Congrès FFPJP à GRANDE SYNTHE des 15 et 16 décembre 2023,**
- **C.D.C : Poules CDC OPEN, FEMININ, VETERAN, PROVENÇAL - ouverture et fermeture Boulodrome, Feuilles de match suite à réunion du 7 janvier,**
- **Préparation des qualificatifs aux championnats de France, récompenses.**
- **Réunion des Présidents du 14 janvier,**
- **Journée de la Femme,**
- **Coupes de France des Clubs et Provençal,**
- **Coupes de la HAUTE-VIENNE et FEMININE, VETERAN,**
- **Opération « Mars Bleu » place de la Motte,**
- **Réunion des Educateurs du lundi 15 janvier 2024,**
- **Préparation dates finales CDC, COUPES, A.G. du Comité (modalités).....**
- **Questions diverses....**

En préambule C. Devaine souhaite la bienvenue à Thibault Couturier et Isabelle Brunaud.

- **Approbation compte rendu de la réunion du 20 novembre 2023,**
Le Procès verbal de la réunion est approuvé après modifications faites en séance.
- **Modification des Commissions,**
L'organigramme a été modifié.
- **Point sur les licences,**

LICENCES AU 08 JANVIER 2024

	VETERANS M	VETERANS F	SENIORS M	SENIORS F	JUNIORS M	JUNIORS F	CADETS M	CADETS F	MINIMES M	MINIMES F	BENJAMIN M	BENJAMIN F	TOTAL
ELITES	5	2	7	3									17
HONNEURS	51	1	74	24									150
PROMOTIONS	170	25	172	55	1	1	1						425
NON CLASSES	768	154	721	195	16	3	16	4	3	2	2	1	1885
TOTAL	994	182	974	277	17	4	17	4	3	2	2	1	2477

TOTAL MASCULINS 2007 dont 39 JEUNES

TOTAL JEUNES 50

TOTAL FEMININES 470 dont 11 JEUNES

- Point financier,

Produits : 108 215 €

Charges : 29 331.36€

Résultat excédentaire : 78 883.64 €

- **Compte-rendu Congrès FFPJP à GRANDE SYNTHÉ des 15 et 16 décembre 2023,**

CONGRES FFPJP

GRANDE SYNTHÉ 15/16 DECEMBRE 2023

Comme prévu, nous Jean-Marie JUHEL, Eric PRADEAU et moi-même sommes partis vers la Normandie le jeudi 14 décembre à 8H00 et avons, afin d'alléger les dépenses, fait du covoiturage avec nos amis de Corrèze qui nous ont accepté dans leur minibus. Le voyage s'est très bien passé, mis à part une petite anecdote « pour la première fois de ma vie, lors de notre déjeuner de midi, j'ai découvert stupéfait comme les autres, un restaurant dans Paris avec un cadre agréable, mais sans aucun alcool », d'après que c'est de plus en plus courant dans la capitale.

Bref, nous sommes arrivés vers 18H à Dunkerque où nous avons pris nos quartiers. Avant le repas du soir, où nous avons rejoint nos collègues de Dordogne, de la Gironde et des Landes, nous avons assisté au cocktail d'ouverture du Congrès.

Vendredi 15 décembre à 10 H au Palais du Littoral à GRANDE SYNTHÉ :

A.G. de la SAOS PROMO PETANQUE :

La SAOS compte 101 actionnaires, dont 89 comités départementaux, 11 comités régionaux + la FFPJP.

Le bilan de l'actif et du passif s'élève à **534 666,78 €**, dont :

Actif :

➤ Installations techniques, matériel	: 825.00 €
➤ Autres Immobilisations Corporelles	: 6 226.99 €
➤ Autre Immobilisations Financières	: 1 062.00 €
Soit un total de	: <u>8 113.99 €</u>
➤ Marchandises	: 193 548.87 €
➤ Avances et acomptes sur commandes	: 6 269.40 €
➤ Clients et comptes rattachés	: 71 266.91 €
➤ Autres créances	: 7 414.56 €
➤ Disponibilités	: 248 053.02 €
Soit un total de	: 526 666.75 €
TOTAL GENERAL	: 534 666.75 €

Passif :

➤ Capital	: 74 848.04 €
➤ Autres réserves	: 259 572.69 €
➤ Report à nouveau	: -777 155.20 €
➤ Résultat de l'exercice	: 105 558.32 €
Soit un total de	: <u>-337 176.15 €</u>
➤ Emprunts établissements de crédit	: 2 186.47 €
➤ Emprunts et dettes financières	: 833 748.23 €
Dont Associé FFPJP	: 153 857.80 €
Associé FFPJP DUVARRY	: 679 890.43 €
➤ Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	: 33 945.80 €
➤ Dettes Fiscales et Sociales	: 1 529.00 €
➤ Autres dettes	: 433.40 €
Soit un total de	: 871 842.90 €
TOTAL GENERAL	: 534 666.75 €

DETAIL COMPTE DE RESULTAT :

▪ Vente de marchandises	: 368 823.44 €
▪ Production vendue de services	: 531 119.51 €
▪ Autres produits	: 1 077.38 €
Total des produits d'exploitation	: <u>901 020.33 €</u>
▪ Achat de marchandises	: 186 858.17 €
▪ Variation de stocks	: 69 478.34 €
▪ Achat de matières premières	: 2 356.72 €
▪ Autres charges et achats externes	: 772 966.14 €
▪ Impôts, taxes et versements assimilés	: 1 659.00 €
▪ Dotations aux amortissements	: 13 298.00 €
▪ Autres charges	: 1 531.17 €
Total des charges d'exploitation	: <u>1 048 147.54 €</u>

Résultat d'exploitation : **- 147 127.21 €**

Autres intérêts et produits assimilés : 3 001.34 €
Intérêts et charges assimilés : 315.81 €

Résultat courant avant impôts : **- 144 441.68 €**

Produits exceptionnels sur gestion : 50 000.00 €
Produits exceptionnels en capital : 200 000.00 € (somme allouée par la FFPJP sous convention)
Résultat exceptionnel : **250 000.00 €**

Total des produits : **1 154 021.67 €**

Total des charges : 1 048 463.35 €

BENEFICE : 105 558.32 €

A noter que les ventes de la boutique sont en augmentation (368 823.44 € en 2023). Les partenariats sont en augmentation : AUDIKA – CREDIT MUTUEL qui offre pour tout nouveau client : 50 € pour le licencié + 50 € pour le club. KING MATERIAUX – INITIATIVES – ASSOCONNECT – DECATHLON – SMC 2 – SBM – VERNIERE – OBUT.

Nouveaux partenaires : APPART’CITY – LATEAM SPORTS – MOBISPORT CONCEPT.

Le partenariat avec LA CHAINE L’EQUIPE a été renouvelé pour un montant de 85 000 €/an. Elle diffusera les CHAMPIONNATS DE France DOUBLETTE MIXTE – TRIPLETTE SENIOR et FEMININ ainsi que la FINALE DE LA COUPE DE France.

La location des tribunes (payée par la SAOS en 2023 pour un montant de 136 000 € va passer à 171 000 € en 2024 (cause J.O. de PARIS).

Vendredi après-midi, à 14H30, Michel LE BOT, président de la FFPJP a procédé son discours pour l’ouverture du 79^{ème} congrès de la Fédération.

Ensuite, il nous a été proposé de participer (comme cela s’est fait l’année dernière à EVIAN) de participer à des ateliers pratiques. Tous les 3, nous nous sommes dispatchés sur les différents ateliers au nombre de 5 :

- ✚ Administratifs : Plate-Forme Numérique concernant l’inscription en ligne aux compétitions, la prise des licences en ligne ;
- ✚ Sportifs : La fonction employeur : la professionnalisation au service du développement fédéral ;
- ✚ Discipline – Juridique : Modifications 2024 ;
- ✚ Règlementation d’un établissement d’activités physiques et sportives : l’accompagnement à l’exploitation d’une infrastructure sportive sous couvert associatif ;
- ✚ Thème Commun : MODIFICATIONS STATUTAIRES 2024/2028. Concernant ce dernier point, un temps de questions/réponses et débats a eu lieu, et il convient de dire que la modification des statuts de la Fédération semblait, à ce moment là, ne pas poser de problème particulier...

Samedi matin à 8H30, reprise du Congrès avec l’intervention de Jean Marie MARAUX, trésorier général qui nous présente les comptes de la FFPJP :

BILAN AU 30 NOVEMBRE 2023 :

ACTIF :

➤ Actif immobilisé	: 2 034 896.80 €
➤ Actif circulant	: 990 478.00 €
➤ Disponibilités	: 2 547 130.80 €
➤ Comptes de régularisation :	14 234.32 €
TOTAL ACTIF	: 5 586 739.92 €
Amortissements	: 705 656.05 €
Soit un total net de	: 4 881 083.87 €

PASSIF :

➤ Fonds propres	: 1 650 860.07 €
➤ Provisions	: 2 928 608.21 €
➤ Dettes	: 261 619.59 €
➤ Cptes de régularisation :	40 000.00 €
TOTAL PASSIF	: 4 881 083.87 €

COMPTE DE RESULTAT AU 30 NOVEMBRE 2023 :

DEPENSES :

▪ Achats divers	:	3 403.45 €
▪ Frais réunions et Comité Directeur	:	174 574.95 €
▪ Secrétariat, honoraires, véhicules	:	209 592.97 €
▪ Charges Siège FFPJP	:	35 424.60 €
▪ Salaires et charges	:	1 030 838.08 €
▪ Assurances	:	251 907.42 €
▪ Manifestations FFPJP	:	1 421 100.00 €
▪ Cotisations et Aides diverses	:	50 009.56 €
▪ Informations – Médias – Presse :	56 553.95 €	
▪ Commissions Administratives :	544 075.26 €	
▪ DTN	:	1 108 058.05 €
▪ Dotations et Provisions	:	399 547.70 €
▪ Projet Centre National Fédéral	:	564 688.00 €
▪ Abandon Convention/SAOS	:	200 000.00 €
TOTAL DEPENSES	:	6 087 251.48 €

RECETTES :

▪ Licences, affiliations, mutations:	3 404 340.40 €	
▪ Autres produits FFPJP	:	169 786.85 €
▪ Salaires et transferts	:	525 803.57 €
▪ Subventions et produits	:	495 572.41 €
▪ Recettes DTN	:	295 491.14 €
▪ Projet Centre National Fédéral	:	654 853.99 €
▪ Centre National Provision 2 €/licence	:	564 688.00 €
TOTAL RECETTES	:	6 110 536.36 €

Soit un solde positif de l'exercice de : **23 284.88 €**

Le rapport financier a été approuvé à la majorité.

RAPPORTS sur LE REGLEMENT DISCIPLINAIRE et LE CODE DE DISCIPLINE ET SANCTIONS présentés par Michel POGGI, Président de la Commission Nationale de Discipline et Patrick GRIGNON, président de la Commission Nationale d'Arbitrage :

Les principales nouveautés concernent :

1. la suppression de la suspension de licence pour 30 jours ;
2. Absence sans justificatif (à fournir dans les 4 jours après la date de la compétition) lors d'un championnat qualificatif départemental ou régional : Interdiction de participer au même qualificatif l'année suivante (contre interdiction de participer à toute épreuve officielle pendant un an),
3. **Rappel:** La participation du licencié FFPJP à une compétition n'ayant pas reçu l'agrément du Comité Départemental concerné, dûment constatée par tout moyen, entraînera sa comparution devant la Commission de Discipline compétente.
4. Les organes d'appel sont :
 - La Commission Régionale de Discipline pour les décisions d'une Commission Départementale de Discipline,
 - La Commission Nationale de discipline pour les décisions d'une Commission Régionale de Discipline et de la Commission Fédérale de Discipline.
5. L'Arbitre peut donner un avertissement, et prononcer l'exclusion définitive d'une compétition,
6. Le jury de concours (composé de 3 ou 4 membres) peut prononcer les mêmes sanctions.

Il a été insisté sur la nécessité de renforcer les contrôles d'alcoolémie et d'inviter les organisateurs de manifestations sportives à respecter et faire appliquer la réglementation concernant les débits de boissons.

Michel ROBERT, vice-président de la Fédération, nous a présenté, en présence du Maire de CHOMERAC(Ardèche), l'avancement du projet du Centre National Fédéral. Sur les 3 architectes admis à présenter une offre, celui qui sera retenu sera connu en mars. Le Centre devrait être opérationnel en 2025/2026.

Présentation avant le vote des modifications du Règlement Intérieur, et des Statuts :

- **Pour le règlement intérieur**, les modifications portent essentiellement sur :
 1. **Le Conseil des Régions qui** est compétent pour élire 2 membres (1 homme et 1 femme) qui siégeront au sein du Comité Directeur de la Fédération.
 2. **Les Commissions Fédérales** : Aux commissions déjà en place, sont ajoutées :
 - a. **Une Commission Nationale des Arbitres, dont le Président(e) et co-président(e) siégeront au Comité Directeur,**
 - b. **Une Commission Nationale des Educateurs, dont le Président(e) et co-président(e) siégeront au Comité Directeur,**
 - c. **Une Commission des Athlètes de Haut Niveau dont le Président(e) et co-président(e) siégeront au Comité Directeur.**
 3. **Les élections à la FFPJP se font sur liste bloquée de 28 candidats.**
- **Pour les statuts**, les principales modifications sont les suivantes :
 1. Il est précisé que la Fédération a été fondée le 31 juillet 1945 et déclarée à la Préfecture des Bouches du Rhône.
 2. Précisions sur le mode de fonctionnement des Comités Régionaux et Départementaux :
 - a) Le mode de scrutin pour les Comités Régionaux est liste bloquée,
 - b) Pour les Comités Départementaux, uninominal, liste bloquée ou mixte (scrutin liste bloquée et scrutin uninominal.
 - c) Les missions des Comités Régionaux et Départementaux y sont précisées.
 - d) Pour l'Assemblée Générale Elective de la Fédération, le nombre de voix dont disposent les représentants des Comités Départementaux et des clubs affiliés est de 50% pour chaque catégorie.
 - e) Composition du Comité Directeur : La Fédération est administrée par un organe dirigeant collégial composé de 36 membres, dont :
 - Vingt huit (28) membres dont un médecin, élus au scrutin de liste bloquée,
 - Huit (8) membres relevant des collèges distincts :
 - Deux représentants des sportifs de haut niveau(SHN),
 - Deux représentants des éducateurs,
 - Deux représentants des arbitres,
 - Deux représentants des Comités Régionaux.

Le vote, par boîtier électronique, a été mouvementé. Il est vrai qu'il intervenait après une pause et que tous les participants n'étaient pas encore revenus dans la salle et n'ont pas pu prendre part au vote, si bien que le résultat final est que la modification des statuts a été rejetée dans un premier temps, venant surtout du camp du Conseil des Régions. Il a été alors annoncé qu'il faudrait provoquer dans les 3 mois, une nouvelle assemblée extraordinaire pour approuver ces statuts. Il s'en est suivi l'annonce du Président de la Fédération qui a annoncé qu'il ne se représenterait pas aux élections de fin 2024. Plusieurs présidents de Comités ont alors pris la parole (dont celui du Jura) demandant à chaque président de prendre ses responsabilités et ne pas empêcher l'institution de fonctionner et demandant un nouveau vote. Bien que cela n'était pas prévu dans les statuts, la grande majorité de l'Assemblée s'est prononcée favorablement pour ce nouveau vote et celui-ci a eu lieu en acceptant largement cette fois les nouveaux statuts.

Nous avons appris par la suite que, vu toutes ces péripéties, Mireille NOEL, secrétaire générale de la Fédération avait démissionné.

Le Congrès s'est achevé par le traditionnel repas de gala dans une bonne ambiance.

Nous sommes repartis de GRANDE SYNTHE dimanche avec le sentiment qu'il s'était passé quelque chose d'inhabituel lors d'un congrès, mais l'approche des élections n'y est sans doute pas étrange.

Depuis notre retour, j'ai appris que nos amis de Corrèze avaient reçu 2 contraventions pour excès de vitesse, mais cela ne nous regarde pas.

- **C.D.C : Poules CDC OPEN, FEMININ, VETERAN, PROVENCAL - Ouverture et fermeture Boulodrome,**

Un nouveau Championnat des Clubs va débuter prochainement et l'engouement pour celui-ci ne faiblit pas puisque de nombreuses nouvelles équipes se sont inscrites.

En CDC Féminin :

Un championnat sous une nouvelle formule va voir le jour ; les rencontres seront identiques à la formule Open et Vétéran (passage de 4 à 6 joueuses : 6 TàT, 3 Doublettes et 2 Triplettes).

Il y a 20 équipes engagées représentant 18 clubs. 2 ententes se sont constituées : (Veyrac - Chateauponsac et la Boule Arédiennne) et (Feytiat - Le Sablard)

Le Club de Couzeix ne réengageant pas d'équipe en CRC, c'est St Victurnien qui a été repêché (ordre du classement).

Afin de partager le CDC en deux poules de 10, AS Panazol 2 et Ambazac 1 ont été repêchés pour accéder à la D1 (ordre du classement).

En CDC Open :

17 équipes supplémentaires (+15 en 2023) seront au départ de l'édition 2024, ce qui porte à 164 le nombre d'équipes. A noter que pour la première fois cette saison, aucune équipe ne s'est désengagée.

Cette augmentation importante nous a conduit à constituer 2 poules supplémentaires en D4 (passage de 8 à 10 poules), avec toujours 1 poule D1, 2 poules D2 et 4 poules D3.

4 des 10 équipes classées 1ères en D4 s'affronteront en barrage (tirage au sort) le vendredi 18 octobre 2024 ; les 2 vainqueurs de ces barrages ainsi que les 6 autres seront qualifiées pour les ¼ de finale et accéderont directement à la D3 pour la saison 2025.

Les deux équipes perdantes de ces barrages affronteront les 2 « plus mauvais 8èmes » de D3 en barrage d'accession.

Voilà donc pour l'édition 2024 : il a fallu, comme les années précédentes, bâtir cette saison sur la base d'équation à plusieurs inconnues.

La difficulté principale résidant sur les disponibilités des Boulodromes et principalement celles du Moulin Pinard ; nous avons dû revoir le calendrier prévisionnel qui vous avait été envoyé et passer la J5 en période automnale soit un WE supplémentaire en septembre.

Nous avons aussi essayé de tenir compte de vos remarques afin que toutes les équipes ne reçoivent pas sur la même journée (pour les clubs ayant de nombreuses équipes engagées), cela n'a pas été simple ; nous avons fait pour le mieux et sommes conscients qu'il doit encore y avoir une marge de progression.

En CDC Vétéran :

86 équipes sont engagées soit 10 de plus qu'en 2023, ce qui conduit à la création d'une 4^{ème} division. L'architecture sera la suivante : 2 poules D1 à 6 équipes ; 4 Poules D2 à 6 équipes ; 4 poules D3 à 6 équipes et 4 poules D4 à 6 équipes et 1 à 5 équipes.

En CDC Provençal :

5 équipes sont engagées, soit 1 de moins qu'en 2023.

- **Feuilles de match suite à réunion du 7 janvier,**

Environ la moitié des clubs avaient envoyé des responsables d'équipe. Tout le monde est satisfait de cette nouvelle organisation, des tests grandeur nature ont été effectués. Les anomalies constatées seront corrigées.

- **Préparation des qualificatifs aux championnats de France, récompenses.**

Les documents seront remis lors de la réunion des Présidents du 14 janvier.

C. Devaine propose que l'AG 2024 se termine par une remise de trophées à tous les récipiendaires suivi d'un repas de gala. Cette proposition n'est pas acceptée par la majorité des membres du Comité.

- **Réunion des Présidents du 14 janvier,**

La réunion débutera à 9h30 : tous les membres du Cd seront présents.

○ **Journée de la Femme,**

Elle aura lieu le dimanche 10 mars 2024 avec la même formule que les années précédentes : minimum 1 licenciée et 1 non licenciée par tripléte. La récompense cette année sera un cochonnet individuel.

○ **Coupes de France des Clubs et Provençal,**

4 équipes sont inscrites en Coupe de France Jeu Provençal : Rilhac-Rancon, Arfeuille, AS Panazol, Feytiat. La formule de 2023 ½ finale et finale sur une journée est reconduite et se déroulera le dimanche 17 mars.

22 équipes inscrites à ce jour pour la Coupe de France (date limite 31 janvier).

○ **Coupes de la HAUTE-VIENNE et FEMININE, VETERAN,**

La date limite des inscriptions est fixée au 31 janvier, proposition a été faite au club de St Junien d'organiser les phases finales.

○ **Opération « Mars Bleu » place de la Motte,**

Elle se déroulera le 9 mars : R. Prémaud accompagnera C. Devaine, début de l'initiative à 9h.

○ **Réunion des Educateurs du lundi 15 janvier 2024,**

Une réunion est prévue le lundi 15 janvier ; une sélection va être faite en enlevant de cette liste les éducateurs qui ne s'occupent pas beaucoup, ou pas du tout, de la promotion de la pétanque des jeunes.

○ **Préparation dates finales CDC, COUPES, A.G. du Comité (modalités).....**

Les phases finales se dérouleront :

1. CDC Vétérans 14 et 15 octobre : proposition à St Léonard.
2. Coupe HV Vétérans : 22 octobre : lieu à déterminer.
3. CDC Open barrages le 18/10 ; ¼ de finale 25/10 ; ½ finales 31 octobre ; finales 2/11 au boulodrome du Moulin Pinard.
4. Coupe HV TC et Fém. : les 23 et 24/11 à St Junien.

AG du comité lieu et formule à déterminer

○ **Questions diverses....**

La société Rex Rotary ayant prélevé une somme de 900€ sans aviser le Comité, C. Devaine ayant fait une réclamation pour le remboursement de cette somme, Rex Rotary remboursera cette somme.

Tarifs des publicités pour les concours anciennement sur le livret : 50€ pour parution sur le site rubrique « agenda »

CDA 87 - Point sur l'arbitrage 08.01.2024

LISTING DES 16 ARBITRES DU CD87 AU 08.01.2024

LASSELLE	Mickaël	COMPREIGNAC
VASSAL	Stéphane	ST MAURICE NEXON
BRISSET	Patrick	ARFEUILLE
GRELAUD	Mireille	AMBAZAC
VERGNE	Bernard	CHATEAUPONSAC
AUGAY	Jean-	BRIANCE

	Michel	
MAUDET	Olivier	ARFEUILLE
BONIN	Noël	ARFEUILLE
FLORENT	Pascal	LES FEUILLARDIERS
LAPARRA	Anthony	VEYRAC
BLANZAT	Patrice	PANA-LOISIRS
HUGUET	Valentin	ORADOUR/GLANE

Les échanges et les dossiers sont en cours (les noms en bleu n'ont pas transmis de dossier complet).

EXAMEN TRONC COMMUN

Dans le cadre de la participation à la formation Tronc Commun, les candidats sont convoqué(e)s le :

Samedi 27 janvier 2024 à 8h30

Boulodrome Haute Corrèze - 5 Rue de la Petite Serre - 19 200 USSEL

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL

Date prévue le WE des 24 & 25 février à Neuvicsur l'Isle (24).

Venue de P. Grignon pour l'occasion.

EXAMEN ARBITRE NATIONAL

Semaine de formation du lundi 15/01 14h au 20/01/2024 12h

Examen le 21/01 de 9h à 12h.

Départ de C Robin et C Pagnat le 15/01 très tôt le matin (rdv à Égletons avec les 5 autres candidats - transport avec le minibus corrézien) pour début de formation au siège de la FFPJP 14h.

FORMATION CONTINUE DES ARBITRES

Elle est obligatoire pour une mise à niveau et un temps d'échange.

Elle aura lieu le 03 mars 2024 dès 9h à la Maison des Sports.

Nous sollicitons une nouvelle fois le comité pour la prise en charge des repas du midi.

La date de la prochaine réunion du Comité Directeur est fixée au lundi 19 février 2024 à 19h.

Le Secrétaire,

Eric PRADEAU

Le Président,

Christian DEVAINE